

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010 ORDRE DU JOUR

SERVICES TECHNIQUES

- 10/01 - Demande de subventions auprès de l'Etat et toute autre personne publique pour la mise en place de Vidéoprotection Urbaine.

JURIDIQUE

- 10/02 - Vente de la partie n°16 de l'escalier hélicoïdal de la Tour Eiffel.

DIVERS

- 10/03 - Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.
- Présentation, pour avis, du projet urbain Cité d'Affaires Nogent-Baltard (le document vous sera déposé sur table).

**RAPPORT AUX MEMBRES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JANVIER 2010**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET TOUTE AUTRE PERSONNE PUBLIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE VIDEOPROTECTION URBAINE.

La Commune de Nogent-sur-Marne dispose actuellement d'une vidéo protection permettant d'assurer la sécurité des pontons du Port de plaisance et de la plupart des parkings publics (parking du Port, du marché, du centre, de la Scène Watteau).

Ce dispositif représente 43 caméras, reliées à un centre de surveillance installé dans les locaux de la Police Municipale.

Compte tenu des bons résultats obtenus au plan de la prévention de la délinquance, la Ville envisage de compléter et d'étendre la vidéo protection sur d'autres points sensibles de la Ville tels que les abords des 2 gares RER, le centre ville, le secteur Branly etc....

Sachant que la vidéo protection fait partie du projet de mandature, une étude a été réalisée suite à une décision du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), avec une partie subventionnée par l'Etat.

Cette étude préconise la mise en place de 36 caméras supplémentaires pour un montant estimé à 600 000 € HT.

Ce projet a été adressé au Préfet du Val de Marne et a obtenu un avis favorable lors de la Commission préfectorale qui s'est tenue le 17 décembre dernier.

La Ville peut donc maintenant engager les démarches nécessaires pour obtenir de l'Etat une subvention pour réalisation représentant 50 % du coût total des travaux et de la fourniture du matériel.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat et de toute autre personne publique.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur le projet.

LE RAPPORTEUR

N° 10/3

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°08-37 du 21 mars 2008 modifiée, décidant de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour prendre différentes décisions au nom de la commune en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

N° 09-365 du 23 novembre 2009 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne de deux souffleuses de marque Stihl affectées à la régie Voierie.

N° 09-366 du 24 novembre 2009 : PASSATION d'un marché adapté à bons de commandes avec l'association PEP 94 , sise allée du 8 mai 1945 à Alfortville (94 140) pour l'organisation de colonies de vacances au profit des 6-17 ans, en février et juillet/août 2010. Le montant annuel de commandes est évalué à 30 000 € TTC au minimum et à 60 000 € TTC au maximum.

N° 09-367 du 26 novembre 2009 : MODIFICATION de l'arrêté 2008-103 du 16 avril 2008 attribuant la maintenance des matériels à reconnaissance biométrique à la société EASYDENTIC. La durée du marché est désormais fixée à 48 mois au lieu de 24 mois.

N° 09-368 du 25 novembre 2009 : PASSATION d'un marché avec la société PARTANCE, sise 30 avenue de l'Amiral Lemonnier à Marly-le-Roi (78160) pour l'organisation d'un séjour en Autriche destiné aux personnes âgées, selon les tarifs suivants : 913 € TTC pour 25 participants, 868 € TTC pour 30 participants et 841 € TTC pour 35 participants.

N° 09-369 du 26 novembre 2009 : PASSATION d'un marché à bons de commandes avec la société ESSO SAF, représentée par SEDOC S.A., sise rue de la Haie Coq à Aubervilliers (93536), relatif à la fourniture de carburants pour les véhicules municipaux, le montant de commandes étant fixé au minimum à 50 000 € TTC et au maximum à 200 000 € TTC.

N° 09-370 du 25 novembre 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec une Nogentaise pour la célébration d'un anniversaire le 19 décembre 2009, moyennant un montant de location de 112 €.

N° 09-371 du 26 novembre 2009 : PASSATION d'un marché avec la société OTIS, sise 3 place Pyramide, La Défense 9 à Puteaux (92800), pour des prestations d'entretien et de modernisation des ascenseurs, le montant maximum annuel étant fixé à 150 000 € HT.

N° 09-372 du 27 novembre 2009 : PASSATION d'un avenant actant du transfert du contrat 20090001 du 8 novembre 2008 conclu avec Neuf Cegetel et relatif à la fourniture d'un accès internet haut débit, à la société S.F.R. sise 42 avenue de Friedland à Paris (75008).

N° 09-373 du 4 décembre 2009 : CHANGEMENT d'affectation d'un local d'habitation situé 4 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne en cabinet médical.

N° 09-374 du 27 novembre 2009 : RETRAIT de l'arrêté n° 09-280 du 18 septembre 2009 autorisant la passation d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente, le preneur n'ayant pas satisfait aux conditions de réservation.

N° 09-375 du 10 décembre 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle informatique située 36 boulevard Gallieni à Nogent-sur-Marne avec l'association ECOUTE ET SERVICES, représentée par son président M. Christian Chapal, pour l'organisation de formations, du 11 décembre 2009 au 30 juin 2010.

N° 09-376 du 10 décembre 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle informatique située 36 boulevard Gallieni à Nogent-sur-Marne avec l'association ADENT, représentée par son président, M. Balde, pour l'organisation de formations, du 11 décembre 2009 au 30 juin 2010.

N° 09-377 du 10 décembre 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle informatique située 36 boulevard Gallieni à Nogent-sur-Marne avec l'association MJC, représentée par sa présidente, Mme Françoise Mollet, pour l'organisation de formations, du 11 décembre 2009 au 30 juin 2010.

N° 09-378 du 30 novembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association BLUESY VEINES, sise 2 rue des Ursulines à Azay-sur-Cher (37270), représentée par son président, M. Denis Rosillette, pour l'organisation de trois après-midis dansants au profit des séniors, moyennant un prix de 680 € TTC par prestation.

N° 09-379 du 30 novembre 2009 : PASSATION d'une convention avec l'association ARCHISUCRE, représentée par sa présidente Mme Claire Joly, pour l'animation d'un atelier de fabrication de maquettes en sucre dans le cadre de la manifestation Arts en Famille, pour un prix de 140 € TTC.

N° 09-380 du 1^{er} décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec la SARL LE CLUB DE DANSE, sise La Ferme Arvigny à Moissy Cramayel (77550) pour l'organisation de trois après-midis dansants au profit des séniors, moyennant un prix de 633 € TTC par prestation.

N° 09-381 du 3 décembre 2009 : PASSATION d'un contrat de cession avec la Compagnie Le Petit Bureau, représentée par sa trésorière, Mme Anaïs Ascaride, sise 36 rue de l'Ourcq à Paris (75019) pour une représentation du spectacle « Ubuntu Contes de bonne espérance » à la bibliothèque Cavanna le 13 mars 2010, moyennant un prix de 500 € TTC.

N° 09-382 du 3 décembre 2009 : PASSATION d'un marché avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL), sise 141 avenue Salvador Allendé à Niort (79000) pour l'assurance de la flotte automobile de la Commune, le montant de la prime annuelle étant estimé à 23 236,56 € TTC.

N° 09-383 du 3 décembre 2009 : PASSATION d'un marché avec Paris Nord Assurances Services SARL, sise 159 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009) courtier représentant la Société AREAS pour l'assurance de responsabilité civile de la Commune, le montant de la prime annuelle s'élevant à 13 737,14 € TTC.

N° 09-384 du 3 décembre 2009 : PASSATION d'un marché avec Paris Nord Assurances Services SARL, sise 159 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009) courtier représentant la Société AREAS pour l'assurance de dommages aux biens de la Commune, le montant de la prime annuelle étant évalué à 53 326 € TTC pour une superficie de 123 000 m².

N° 09-385 du 3 décembre 2009 : PASSATION d'un marché avec la SA Sarre & Moselle, sise 17 avenue Poincaré à Sarrebourg (57401) courtier représentant la Société CFDP pour l'assurance de protection juridique des agents et des élus de la Commune, le coût de la prime annuelle s'élevant à 756,39 € TTC.

N° 09-386 du 4 décembre 2009 : PASSATION d'une convention avec la Ville de Paris pour le prêt à titre gracieux d'un chenil destiné à l'accueil du chien appartenant à l'unité cynophile.

N° 09-387 du 4 décembre 2009 : ACCEPTATION du don du SGAP de Versailles consistant en un aménagement canin destiné à équiper le véhicule affecté à la brigade cynophile.

N° 09-388 du 8 décembre 2009 : PASSATION d'un marché à bons de commandes avec la société ORANGE, sise 1 avenue Nelson Mandela à Arcueil (94745), relatif à la réalisation de prestations de téléphonie mobile pour un montant annuel maximum fixé à 50 000 € HT.

N° 09-389 du 8 décembre 2009 : DESIGNATION de Maître Pigot, avocat exerçant au sein de la SCP Pigot, Second et associés, sise 16 avenue de Friedland à Paris (75008), pour représenter la Commune dans le contentieux l'opposant au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne.

N° 09-390 du 9 décembre 2009 : AUTORISATION temporaire de colportage délivrée à l'Eglise Evangélique Baptiste Chinoise pour la distribution d'un prospectus informatif le 9 janvier 2010 sur le territoire de la Commune

N° 09-391 du 9 décembre 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec une Nogentaise pour célébration d'un anniversaire le 30 janvier 2010.

N° 09-392 du 9 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Amakal, sise 14 rue Plisson à Saint-Mandé (94160), représentée par Mme Asmaa Achouham, sa présidente, pour l'organisation d'un spectacle au centre de loisirs Paul Bert le 30 décembre 2009, moyennant un prix de 650 € TTC.

N° 09-393 du 9 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association S.E.B., sise 24 allée du Rocher 93340 Le Raincy, représentée par Mme Carole Gadet, sa présidente, pour l'organisation d'un spectacle au centre de loisirs Léonard de Vinci le 28 décembre 2009, moyennant un prix de 450 € TTC.

N° 09-394 du 9 décembre 2009 : APPROBATION de la convention à passer avec l'agence Show en Ville, sise 5 rue Guilleminot à Paris (75014), représentée par Mme Eve-Elisabeth Martin de Kemevel, sa directrice, pour l'organisation d'un spectacle au centre de loisirs Léonard de Vinci le 23 décembre 2009, moyennant un prix de 650 € TTC.

N° 09-395 du 11 décembre 2009 : PASSATION d'un marché adapté avec la société D2X International sise 112/114 boulevard Haussmann à Paris (75008), pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation du Stade sous la Lune, moyennant un prix de 26 000 € HT (31 096 € TTC).

N° 09-396 du 11 décembre 2009 : APPROBATION du contrat à passer pour la location d'un appartement de type F5 et d'une place de parking situés 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel global, charges comprises, s'élevant à 1 132,83 €.

Dernier article :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

**Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué**